

Bonjour,

Compte tenu du contexte actuel, veuillez trouver ci-joint une note sociale concernant les principales mesures afférentes à la gestion vos obligations sociales.

Si l'épidémie en cours devait induire des difficultés d'organisation de nos futurs échanges, notamment pour les paies du mois de mars, il est envisageable de procéder au versement d'acomptes sur salaire qui seront régularisés par la suite.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous accompagner dans les démarches à mettre en œuvre ainsi que pour toute information complémentaire.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer tous les compléments d'informations dont nous disposerons dans les jours à venir.

Vous souhaitant bonne réception,